

SAINT MALO DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros
Siège social : 55 Boulevard des Déportés
35400 SAINT-MALO
340 982 149 RCS SAINT-MALO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 OCTOBRE 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2025 s'élevant à 3 258 263,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 258 263,73 euros

A titre de dividendes 860 000,00 euros
Soit 8,60 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 2 398 263,73 euros
Qui s'élève ainsi à 6 494 860,57 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 859 974,20 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/04/2022	1 900 000 €	100 000	57,00 €	1 899 943,00 €
30/04/2023	2 600 000 €	100 000	78,00 €	2 599 922,00 €
30/04/2024	2 600 000 €	100 000	78,00 €	2 599 922,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 octobre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Didier BERTRAND

DocuSigned by:

55172890C9764A4...

Bilan actif	Clôture au 30/04/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 559 033	13 174 041	21 384 992	14 391 889
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 311 205	98 763	2 212 442	2 216 312
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	116 918	98 763	18 155	22 026
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 547 157	13 075 278	17 471 879	10 470 895
TERRAINS	5 662 275	122 035	5 540 240	5 561 504
CONSTRUCTIONS	12 374 653	7 738 817	4 635 836	2 400 508
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 339 915	4 000 394	2 339 520	991 223
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 870 764	1 214 031	656 732	515 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	4 299 550		4 299 550	991 032
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				10 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 700 671		1 700 671	1 704 681
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 398 111		1 398 111	1 398 095
PRÊTS	302 560		302 560	306 586
ACTIF CIRCULANT	14 927 382	58 159	14 869 223	13 527 397
STOCKS ET EN-COURS	7 121 293	58 159	7 063 134	6 884 237
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	48 266		48 266	48 216
MARCHANDISES	7 073 027	58 159	7 014 868	6 836 021
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 103		12 103	12 103
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 535 738		4 535 738	4 429 912
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	541 622		541 622	483 808
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 994 116		3 994 116	3 946 104
CREANCES DIVERSES (3)	907 234		907 234	516 196
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	606 458		606 458	
DISPONIBILITES	1 352 135		1 352 135	1 312 107
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	392 422		392 422	372 843
TOTAL GENERAL	49 486 415	13 232 200	36 254 216	27 919 285
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			5 300	18 791
(3) Dont à plus d'un an				

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

55172890C9764A4...



Bilan passif		Clôture au 30/04/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		9 387 053	8 728 789
CAPITAL		700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		1 262 193	1 262 193
RESERVES		4 166 597	3 332 436
RESERVE LEGALE		70 000	70 000
AUTRES RESERVES		4 096 597	3 262 436
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 258 264	3 434 160
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		362 250	381 000
PROVISIONS POUR RISQUES		362 250	381 000
DETTES(1)		26 504 912	18 809 496
DETTES FINANCIERES		11 164 370	3 860 632
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		9 629 981	2 500 082
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 534 389	1 360 550
DETTES D'EXPLOITATION		12 989 685	13 023 672
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 153 378	8 168 498
DETTES FISCALES ET SOCIALES		3 847 543	3 906 168
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		988 764	949 007
DETTES DIVERSES		2 338 462	1 912 241
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		2 000 661	1 575 833
AUTRES DETTES DIVERSES		337 801	336 408
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		12 396	12 951
TOTAL GENERAL		36 254 216	27 919 285
(1) Dont à plus d'un an		9 304 584	1 913 202
Dont à moins d'un an		17 200 329	16 896 294
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		5 402	176 566

Compte de résultat	Exercice 01/05/24 - 30/04/25 Durée 12 mois	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 348 755	104 023 611
VENTES DE MARCHANDISES	96 476 492	99 601 645
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	60 936	67 376
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	4 314 950	3 825 696
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>100 852 377</i>	<i>103 494 716</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 026	12 168
REPRISES SUR PROVISIONS	239 930	232 119
TRANSFERTS DE CHARGES		41 767
AUTRES PRODUITS	249 423	242 841
CHARGES D'EXPLOITATION	96 052 039	98 504 161
ACHAT DE MARCHANDISES	76 201 190	78 956 286
VARIATION DES STOCKS	-178 077	145 719
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	218 837	221 332
VARIATION DES STOCKS	-50	-4 351
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 020 652	7 434 058
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 169 800	1 181 903
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 723 218	7 236 709
CHARGES SOCIALES	2 509 236	2 503 724
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 147 013	594 321
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	58 159	58 930
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	162 250	156 000
AUTRES CHARGES	19 809	19 529
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 296 717	5 519 450
PRODUITS FINANCIERS	59 883	112 479
PARTICIPATIONS	4 001	2 781
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 812	11 611
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	21 630	70 204
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	24 440	27 883
CHARGES FINANCIERES	269 506	124 541
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	269 506	124 541
RESULTAT FINANCIER	-209 623	-12 062
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 087 094	5 507 388

Compte de résultat	Exercice 01/05/24 - 30/04/25 Durée 12 mois	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		34 802 34 802
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	41 986 500	56 372 3 021
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	41 486	53 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 986	-21 570
PARTICIPATIONS DES SALARIES	875 723	972 077
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	911 121	1 079 581
TOTAL DES PRODUITS	101 408 638	104 170 892
TOTAL DES CHARGES	98 150 375	100 736 731
RESULTAT NET COMPTABLE	3 258 264	3 434 160
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	2 047	

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société SAINT-MALO DISTRIBUTION a continué les travaux de remodeling de sa surface de vente et l'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking. Sur l'exercice, la société a mis en service 4 887 k€, et inscrit en immobilisation en cours 4 300 k€.

Ces investissements sont financés par emprunts bancaires souscrits à hauteur de 14 500 k€, dont 6 094 k€ non encore débloqué à la clôture de l'exercice.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 10 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- Agencements divers : 10 à 15 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	700 000			700 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 262 193			1 262 193
Réserves	3 332 436	834 160		4 166 597
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	3 434 160		3 434 160	
Résultat de l'exercice N		3 258 264		3 258 264
	8 728 789	4 092 424	3 434 160	9 387 053

Fonds commercial

• Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
• Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	297 520			297 520
	297 520			297 520

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 329 195	192	18 183	2 311 205
Immobilisations corporelles	24 603 967	8 185 420	2 242 230	30 547 157
Immobilisations financières - titres	1 398 095	16		1 398 111
Immobilisations financières - créances	306 586	14 765	18 791	302 560
	28 637 843	8 200 394	2 279 204	34 559 033

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	112 883	4 063	18 183	98 763
Immobilisations corporelles	14 133 072	1 184 436	2 242 230	13 075 278
	14 245 955	1 188 499	2 260 413	13 174 041

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	694 826
	- Dégressive	452 187
	- Exceptionnelle	41 486

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	381 000	162 250	181 000	362 250
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	58 930	58 159	58 930	58 159
	439 930	220 409	239 930	420 409

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	220 409	239 930
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	181 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 200 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025*

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 162 250 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	302 560	5 300	297 260
Acomptes versés sur commandes	12 103	12 103	
Créances d'exploitation	4 535 738	4 535 738	
Créances diverses	907 234	907 234	
Charges constatées d'avance	392 422	392 422	
	6 150 056	5 852 796	297 260

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	19 220	19 220		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	9 610 762	1 957 002	5 659 785	1 993 974
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 534 389	454 062	1 013 813	66 515
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 989 685	12 419 188		570 497
Dettes diverses	2 338 462	2 338 462		
Produits constatés d'avance	12 396	12 396		
	26 504 912	17 200 329	6 673 598	2 630 986

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 13 817

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 8 405 708

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 110 962

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 151 797

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice -
- Plus-value latente à la fin de l'exercice -

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	71 332 948	73 633 771
Station-service	16 584 564	18 551 755
Drive	11 168 580	9 765 648
Agence de voyages	1 766 285	1 543 542
	100 852 377	103 494 716

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	24
Employés	206
	244

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	41 486	
Amendes et pénalités	500	
	41 986	

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	570 497
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	305 226
	875 723

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 166 361
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-255 240
	911 121

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	169 963
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	152 252

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) et privilège de prêteur de denier.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant l'agence de voyages	-	1 645 000
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 161 231	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 500 000	1 500 000
Emprunts obtenus non encaissés	6 094 292	6 094 292
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32.53 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 642 600 €

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d’un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2024 s’élève à 106 k€.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Créances diverses	330 878
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	151 797
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Charges financières	2 047

Filiales et participations

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. BERMUDE

55 Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

R.C.S. : SAINT-MALO 495 331 092

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.

SAINT MALO DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 700.000 €

55, Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Ouest Atlantique

7, rue Roland Garros

44700 ORVAULT

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SAINT MALO DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le respect des procédures de valorisation de stocks exposées en page 7 de l'annexe en note « stocks ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et ont été présentés au Conseil de Parrainage.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

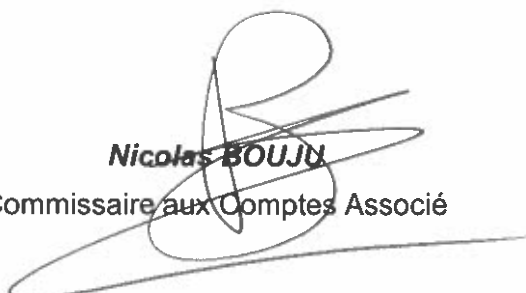
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 1er octobre 2025

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique


Nicolas BOUJU

Commissaire aux Comptes Associé

Bilan actif	Clôture au 30/04/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 559 033	13 174 041	21 384 992	14 391 889
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 311 205	98 763	2 212 442	2 216 312
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	116 918	98 763	18 155	22 026
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 547 157	13 075 278	17 471 879	10 470 895
TERRAINS	5 662 275	122 035	5 540 240	5 561 504
CONSTRUCTIONS	12 374 653	7 738 817	4 635 836	2 400 508
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 339 915	4 000 394	2 339 520	991 223
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 870 764	1 214 031	656 732	515 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	4 299 550		4 299 550	991 032
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				10 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 700 671		1 700 671	1 704 681
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 398 111		1 398 111	1 398 095
PRÊTS	302 560		302 560	306 586
ACTIF CIRCULANT	14 927 382	58 159	14 869 223	13 527 397
STOCKS ET EN-COURS	7 121 293	58 159	7 063 134	6 884 237
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	48 266		48 266	48 216
MARCHANDISES	7 073 027	58 159	7 014 868	6 836 021
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 103		12 103	12 103
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 535 738		4 535 738	4 429 912
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	541 622		541 622	483 808
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 994 116		3 994 116	3 946 104
CREANCES DIVERSES (3)	907 234		907 234	516 196
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	606 458		606 458	
DISPONIBILITES	1 352 135		1 352 135	1 312 107
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	392 422		392 422	372 843
TOTAL GENERAL	49 486 415	13 232 200	36 254 216	27 919 285
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			5 300	18 791
(3) Dont à plus d'un an				

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Bilan passif	Clôture au 30/04/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 387 053	8 728 789
CAPITAL	700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 262 193	1 262 193
RESERVES	4 166 597	3 332 436
RESERVE LEGALE	70 000	70 000
AUTRES RESERVES	4 096 597	3 262 436
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 258 264	3 434 160
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	362 250	381 000
PROVISIONS POUR RISQUES	362 250	381 000
DETTES(1)	26 504 912	18 809 496
DETTES FINANCIERES	11 164 370	3 860 632
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	9 629 981	2 500 082
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 534 389	1 360 550
DETTES D'EXPLOITATION	12 989 685	13 023 672
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 153 378	8 168 498
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 847 543	3 906 168
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	988 764	949 007
DETTES DIVERSES	2 338 462	1 912 241
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 000 661	1 575 833
AUTRES DETTES DIVERSES	337 801	336 408
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 396	12 951
TOTAL GENERAL	36 254 216	27 919 285
(1) Dont à plus d'un an	9 304 584	1 913 202
Dont à moins d'un an	17 200 329	16 896 294
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	5 402	176 566

Compte de résultat	Exercice 01/05/24 - 30/04/25 Durée 12 mois	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 348 755	104 023 611
VENTES DE MARCHANDISES	96 476 492	99 601 645
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	60 936	67 376
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	4 314 950	3 825 696
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	100 852 377	103 494 716
SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 026	12 168
REPRISES SUR PROVISIONS	239 930	232 119
TRANSFERTS DE CHARGES		41 767
AUTRES PRODUITS	249 423	242 841
CHARGES D'EXPLOITATION	96 052 039	98 504 161
ACHAT DE MARCHANDISES	76 201 190	78 956 286
VARIATION DES STOCKS	-178 077	145 719
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	218 837	221 332
VARIATION DES STOCKS	-50	-4 351
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 020 652	7 434 058
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 169 800	1 181 903
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 723 218	7 236 709
CHARGES SOCIALES	2 509 236	2 503 724
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 147 013	594 321
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	58 159	58 930
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	162 250	156 000
AUTRES CHARGES	19 809	19 529
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 296 717	5 519 450
PRODUITS FINANCIERS	59 883	112 479
PARTICIPATIONS	4 001	2 781
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 812	11 611
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	21 630	70 204
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	24 440	27 883
CHARGES FINANCIERES	269 506	124 541
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	269 506	124 541
RESULTAT FINANCIER	-209 623	-12 062
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 087 094	5 507 388

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Compte de résultat	Exercice 01/05/24 - 30/04/25 Durée 12 mois	Exercice 01/05/23 - 30/04/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS		34 802
SUR OPERATIONS DE GESTION		34 802
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 986	56 372
SUR OPERATIONS DE GESTION	500	3 021
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	41 486	53 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 986	-21 570
PARTICIPATIONS DES SALARIES	875 723	972 077
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	911 121	1 079 581
TOTAL DES PRODUITS	101 408 638	104 170 892
TOTAL DES CHARGES	98 150 375	100 736 731
RESULTAT NET COMPTABLE	3 258 264	3 434 160
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	2 047	

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société SAINT-MALO DISTRIBUTION a continué les travaux de remodeling de sa surface de vente et l'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking. Sur l'exercice, la société a mis en service 4 887 k€, et inscrit en immobilisation en cours 4 300 k€.

Ces investissements sont financés par emprunts bancaires souscrits à hauteur de 14 500 k€, dont 6 094 k€ non encore débloqué à la clôture de l'exercice.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 10 ans
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- Agencements divers : 10 à 15 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	700 000			700 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 262 193			1 262 193
Réserves	3 332 436	834 160		4 166 597
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	3 434 160		3 434 160	
Résultat de l'exercice N		3 258 264		3 258 264
	8 728 789	4 092 424	3 434 160	9 387 053

Fonds commercial

• Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
• Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	297 520			297 520
	297 520			297 520

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 329 195	192	18 183	2 311 205
Immobilisations corporelles	24 603 967	8 185 420	2 242 230	30 547 157
Immobilisations financières - titres	1 398 095	16		1 398 111
Immobilisations financières - créances	306 586	14 765	18 791	302 560
	28 637 843	8 200 394	2 279 204	34 559 033

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	112 883	4 063	18 183	98 763
Immobilisations corporelles	14 133 072	1 184 436	2 242 230	13 075 278
	14 245 955	1 188 499	2 260 413	13 174 041

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	694 826
	- Dégressive	452 187
	- Exceptionnelle	41 486

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	381 000	162 250	181 000	362 250
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	58 930	58 159	58 930	58 159
	439 930	220 409	239 930	420 409

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	220 409	239 930
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	181 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 200 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 162 250 €.

Biens pris en crédit-bail

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Néant**Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	302 560	5 300	297 260
Acomptes versés sur commandes	12 103	12 103	
Créances d'exploitation	4 535 738	4 535 738	
Créances diverses	907 234	907 234	
Charges constatées d'avance	392 422	392 422	
	6 150 056	5 852 796	297 260

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	19 220	19 220		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	9 610 762	1 957 002	5 659 785	1 993 974
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 534 389	454 062	1 013 813	66 515
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 989 685	12 419 188		570 497
Dettes diverses	2 338 462	2 338 462		
Produits constatés d'avance	12 396	12 396		
	26 504 912	17 200 329	6 673 598	2 630 986

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

13 817

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

8 405 708

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 110 962

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

151 797

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice -
- Plus-value latente à la fin de l'exercice -

*Cabinet
Guillet Bouju Associés***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	71 332 948	73 633 771
Station-service	16 584 564	18 551 755
Drive	11 168 580	9 765 648
Agence de voyages	1 766 285	1 543 542
	100 852 377	103 494 716

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	24
Employés	206
	244

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Dotation exceptionnelle sur mise au rebut	41 486	
Amendes et pénalités	500	
	41 986	

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	570 497
L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	305 226
	875 723

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 166 361
Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-255 240
	911 121

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	169 963
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	152 252

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) et privilège de prêteur de denier.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant l'agence de voyages	-	1 645 000
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 161 231	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 500 000	1 500 000
Emprunts obtenus non encaissés	6 094 292	6 094 292
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32.53 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 642 600 €

S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2024 s'élève à 106 k€.

Entreprises liées

	BERMUDE
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Créances diverses	330 878
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	151 797
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Charges financières	2 047

Filiales et participations

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. BERMUDE

55 Boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

R.C.S. : SAINT-MALO 495 331 092

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.